

ÉLECTION CONTESTÉE DE COLCHESTER.

Puissance du *Canada*,
 Province de la *Nouvelle-Ecosse*,
 Comté de *Colchester*. }

Dans l'affaire de l'élection contestée entre

FREDERICK M. PEARSON,
Pétitionnaire,

ET

THOMAS MACKAY,
Défendeur.

Je, *Alexander James*, l'un des juges nommés en vertu des dispositions de l'acte des élections contestées de 1873, pour présider à l'instruction des élections contestées dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, et auquel a été assigné, par la 8me section de cette acte, l'instruction concernant l'élection contestée susdite, certifie par le présent à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes du *Canada*, que j'ai rempli ce devoir, et que le 14me jour de ce mois de novembre, à la fin d'une instruction qui a duré treize jours, et pendant laquelle les témoins du pétitionnaire et du défendeur ont été entendus, j'ai déclaré nulle, à raison d'actes de corruption commis par des agents, l'élection du dit défendeur, *Thomas Mackay*, comme député du dit comté de *Colchester* à la Chambre des Communes.

Je joins au présent copie de mes notes des témoignages entendus en cette cause.

Et considérant que par cette pétition le défendeur et son agent sont accusés d'actes de corruption, conformément à la 20me section du dit acte, je fais rapport à l'honorable Orateur qu'il n'a pas été prouvé, à cette instruction, qu'aucun acte de corruption ait été commis par aucun candidat à cette élection, ni à sa connaissance et de son consentement ;

Et de plus, que l'instruction a prouvé que les personnes suivantes s'étaient rendues coupables d'actes de corruption :—*Martin Smith*, en donnant \$8 à *Watson Vance* ; *William A. Fletcher*, en faisant une offre à l'effet de corrompre *Samuel W. Cudden* ; *Samuel Lindsay*, en donnant \$5 à *Samuel Brown* ; *William McCallum*, en donnant \$8 à *Henry Snook*, et *Graham Murray*, en donnant \$8 à *Daniel Lynds* ; et qu'il a été prouvé que les dits *Samuel Lindsay*, *Johnston McCallum* et *Graham Murray* étaient les agents du défendeur.

Daté à *Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*, ce 21me jour de novembre, A. D. 1874.

ALEX. JAMES.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

ÉLECTION CONTESTÉE DE VICTORIA NORD.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes :

MONSIEUR,—Conformément à l'acte des élections contestées, 1873, j'ai l'honneur de vous déclarer qu'à l'égard de l'élection de la division nord du comté de *Victoria*, qui a eu lieu en janvier dernier, qu'une pétition a été présentée en vertu de la loi contre l'élection de *James Maclellan*, Ecuyer, député de la dite division nord du comté de *Victoria* à la Chambre des Communes du *Canada*.